

# Covid à l'école : des classes ferment, d'autres pas

Plusieurs classes sont restées fermées après la confirmation de cas avérés. Parfois, quelques élèves seulement sont placés en quatorzaine. Deux poids, deux mesures ?

## Entretien

**Nathalie Viard**, directrice de la santé publique à l'Agence régionale de santé de Normandie.

Que se passe-t-il quand un cas de Covid-19 est confirmé dans un établissement scolaire ?

Dès le signalement, l'établissement prend contact avec le médecin scolaire et l'Agence régionale de santé. Ensemble, nous identifions les contacts à risque du cas positif. La liste de ces contacts est transmise à la Caisse primaire d'assurance maladie qui appelle leurs familles pour expliquer les conduites à tenir : se faire dépister, s'isoler pendant quatorze jours, porter le masque. C'est très rapide, tout cela se passe dans la journée.

Qui est considéré « contact à risque » ?

Toutes les personnes qui se sont trouvées dans le même lieu de vie qu'un cas confirmé ou probable en l'absence de mesures de protection efficaces, sans masque le plus souvent : un repas à moins d'un mètre, une conversation assez longue, dans un internat... Nous interrogeons les enfants et les adultes pour retracer les situations de risques.

Les contacts à risque seront donc plus nombreux dans les écoles, où le masque n'est pas obligatoire pour les enfants, que dans les collèges et lycées ?

Oui, une classe entière, en école, peut être considérée contact à risque. C'est ce qui peut conduire à fermer une classe.

Sur quels critères pouvez-vous préconiser la fermeture totale d'un établissement ?

Le nombre de cas positifs peut être un critère (la possibilité est ouverte à partir de 3 cas confirmés dans des classes et niveaux différents). Nous regardons aussi le brassage entre classes ou entre élèves dans une activité. S'il y a des difficultés à identifier les chaînes de contamination, nous conseillerons au préfet de faire fermer l'établissement.

L'académie de Normandie faisait état d'une petite centaine de cas de Covid-19 confirmés dans 70 établissements scolaires avant le week-end...

Tout est sous contrôle. Des adultes et des élèves sont en quatorzaine, je ne sais pas vous dire combien.

Quel est le protocole d'information aux familles ?

Quand un cas est confirmé, c'est l'Éducation nationale qui informe tous les personnels et toutes les familles de la situation. L'ARS intervient seulement sur les recherches de circulation de virus dans l'établissement et les propositions de mesure administrative aux préfets.

Comment êtes-vous organisés pour faire face à une possible augmentation du nombre de cas ?

Je n'ai pas une équipe dédiée aux cas de Covid dans les écoles. À la veille sanitaire, une trentaine de personnes peut être mobilisée sur le contact tracing dans les milieux collectifs (les établissements du secteur médico-social, comme les Ehpad, dépendant d'un autre service).

En ce moment, entre dix et quinze personnes sont à l'œuvre. Au plus fort de l'épidémie, au printemps, elles étaient une vingtaine. Nous sommes calibrés pour nous adapter.

Propos recueillis par Stéphanie SÉJOURNÉ.



Quand un cas positif de Covid-19 est identifié dans un établissement scolaire, l'Agence régionale de santé recherche « les contacts à risque » avec l'équipe éducative et la médecine scolaire. Illustration David Adémas, Ouest-France